

BURALGESTION

CENTRE DE
GESTION AGRÉÉ



CONSEIL ET SERVICES AUX INDÉPENDANTS
COMMERÇANTS

La gestion de votre commerce en toute légèreté



2, rue Jean-Baptiste Pigalle—75009 PARIS

T 01 53 25 00 25 F 01 53 25 00 24 @ buralgestion@orange.fr www.buralgestion.fr

Centre de Gestion Agréé . Numéro d'agrément 1-02-258 . SIRET 319 803 961 00048 . NAF 7022Z
Renouvellement d'agrément par M. le Directeur Régional des impôts d'Ile de France,
À compter du 28 décembre 2021. Association loi du 1er juillet 1901.

Depuis 1979

AU SERVICE DU COMMERCE DE PROXIMITÉ

Créé par les buralistes en 1979, notre Centre de gestion agréé a étendu son activité aux professions connexes en janvier 2006 : diffuseurs de presse, cafés, hôtels et restaurants, brasseries.

En 2023 BURALGESTION offre ses services à tout les indépendants commerçants. Notre conseil d'administration est composé d'adhérents et d'experts-comptables.

Plus de 1800 adhérents nous font confiance !

CONDITIONS D'OCTROI DES AVANTAGES FISCAUX

LE CONTRIBUABLE

Le contribuable doit être soumis au régime réel d'imposition normal ou simplifié dans la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC), les micro BIC peuvent opter.

DOCUMENTS À FOURNIR

Le membre de l'Ordre des Experts-Comptables ou la personne qui établit la déclaration de résultat doit la faire parvenir au Centre de gestion dans un délai de 5 mois à dater de la date de clôture de l'exercice, ainsi que les déclarations de TVA (CA12/CA3) et les documents du CGA nécessaires au dossier de gestion et de prévention.

ENGAGEMENT

L'adhérent s'engage à accepter les règlements par cartes bancaires et par chèques établis à son ordre et à en informer la clientèle, sauf s'il s'agit de ventes de faible importance.

Renseignements Pratiques

ADHÉSION

Pour bénéficier des avantages fiscaux, l'adhésion au CGA doit être effectuée dans les cinq premiers mois de l'exercice comptable, s'il s'agit d'une première adhésion à un centre de gestion.

COTISATION

Le montant de la cotisation est de 262,50 € HT (315 € TTC).

Pour les nouveaux adhérents, la première cotisation sera appelée dans le mois d'inscription indépendamment de la durée restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année d'adhésion.

Des économies chaque année

AVANTAGES FISCAUX

REDUCTION D'IMPOTS POUR FRAIS DE COMPTABILITE ET D'ADHESION À UN CGA

Les adhérents du CGA dont le chiffre d'affaires n'excède pas les limites du régime de la micro entreprise et qui sont placés sous un régime réel (BIC) peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un CGA, plafonnée à 915 € par an, est désormais égal aux deux tiers des dépenses exposées pour la tenue de la comptabilité et pour l'adhésion à un CGA, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

REPONSES A VOS PREOCCUPATIONS FISCALES

Par notre intermédiaire qui sommes en relation directe avec l'administration fiscale, vous pourrez poser toutes les questions écrites relatives à des sujets fiscaux vous concernant. La réponse de l'administration sera un rescrit fiscal qui portera sur l'interprétation d'un texte fiscal ou sur l'interprétation de votre situation de fait au regard du droit fiscal (rescrit général).

UNE PRÉVENTION FISCALE CONTRÔLE DES DÉCLARATIONS ET DES POSTES DE COMPTABILITÉ

→ Vos déclarations de résultats, TVA ou CVAE sont contrôlées

→ Les différents postes de la comptabilité sont contrôlées par un examen de concordance, de cohérence et de vraisemblance

LE COMPTE RENDU DE MISSION

Il constitue un véritable rapport de contrôle du CGA. Il est destiné au Centre des Impôts.

CHANGEMENT DE CENTRE

Le changement de centre peut être effectué à n'importe quelle période de l'année, à condition d'adhérer d'abord au nouveau Centre afin d'éviter toute interruption d'adhésion. Le transfert de dossier se fait ultérieurement entre les deux centres de gestion concernés.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, prenez contact avec notre équipe.

Des services à la carte

SUITE PRÉVENTION FISCALE

L'ASSISTANCE PERSONNALISÉE

Elle est d'ordre juridique, fiscale, comptable et de gestion. Nous pouvons également vous faire assister lors de contrôles fiscaux.

TRANQUILITE FISCALE GARANTIE PAR L'EXAMEN DE CONFORMITE FISCAL-ECF

Instauré une relation de confiance entre les entreprises et l'administration, pour s'assurer de la bonne application des règles fiscales et d'accroître leur sécurité en matière fiscale.

LAISSEZ-VOUS GUIDER !

VOTRE DOSSIER DE GESTION ET DE PRÉVENTION

- Tableaux comparatifs, sur trois exercices, du compte de résultat (produits et charges) et du bilan
- Tableau de financement
- Relevé des principaux ratios de gestion
- Calcul des marges bénéficiaires pour vos activités principales
- Commentaire sur l'évolution de votre entreprise et des conseils sur l'amélioration de votre gestion (points forts et points faibles)
- Dossier de prévention

STATISTIQUES ANNUELLES

Calcul des marges pour vos activités principales ainsi que les statistiques nationales par types d'activité

NOS RÉUNIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION

Elles sont gratuites et ont lieu en présentiel et en visioconférence afin de permettre à tout adhérent quelque soit sa région d'y participer. Toutes les thématiques sont abordées.

NOTRE BULLETIN D'INFORMATION BIMESTRIEL

Dédié spécifiquement à l'actualité de vos commerces de proximité.

UN ESPACE SÉCURISÉ (INTRANET ET EXTRANET)

Avec ce nouveau moyen de communication, le CGA souhaite vous offrir un environnement performant et simplifier vos démarches administratives.